



DÉPOSER UNE DEMANDE DE RÉSIDENCE

Le gmem-CNCM-marseille met à disposition des musiciens, compositeurs, artistes, producteurs et compagnies un espace de travail équipés dénommé Le Module et comprenant : une salle de création, une salle d'enregistrement /répétition avec cabine, un grand studio de travail et un espace dédié à la pédagogie.

Seront recevables uniquement les projets artistiques de **création musicale** dans les domaines des musiques instrumentales, expérimentales, mixtes, électroniques ou improvisées.

Ces projets peuvent être interdisciplinaires et reçus à n'importe quelle phase du travail en cours.

Les dossiers doivent impérativement préciser :

- l'intitulé du projet
- le contenu artistique,
- l'équipe complète (artiste(s), cie, producteur...),
- la durée envisagée,
- la période souhaitée,
- les besoins techniques,
- les conditions financières
- le type de résidence : répétition, recherche, enregistrement, création.

Il sera nécessaire, pour une meilleure appréciation du projet, de joindre :

- des liens/fichiers vidéos et/ou audios,
- les contacts

ainsi que toutes autres informations qui pourrait en faciliter la compréhension.

CONTACT

Merci de déposer votre dossier à residences@gmem.org